

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS



Rapport d'activité — 2016



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

www.ouestguyane.fr

 Ouest Guyane

 ccouestguyane

 @CCOuestGuyane

4 ÉDITO

8 1. PRÉSENTATION DE LA CCOG

- 9 1.1 La CCOG et son histoire
- 10 1.2 Les compétences de l'EPCI
- 11 1.3 L'organigramme des services
- 12 1.4 L'organe délibérant

14 2. BUDGETS 2016

- 15 2.1 Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- 15 2.2 Les budgets de la CCOG

16 3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 17 3.1 Les projets d'aménagement et de construction par commune
- 20 3.2 La politique d'anticipation foncière à vocation économique et la coopération transfrontalière
- 22 3.3 L'animation et le réseautage des acteurs du développement économique
- 23 3.4 La stratégie de développement de l'Ouest Guyanais

24 4. PORT DE L'OUEST

- 25 4.1 Les objectifs du Port de l'Ouest
- 26 4.2 Les infrastructures au Port de l'Ouest
- 27 4.3 Les travaux de la 2^{ème} phase du BAC

28 5. GESTION DES DÉCHETS

- 29 5.1 La pré-collecte
- 30 5.2 La gestion des déchets ménagers
- 33 5.3 Le bilan de la production des déchets en 2016

38 6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

- 39 6.1 L'électrification rurale dans l'Ouest Guyanais
- 40 6.2 Le suivi des opérations d'électrification par commune

42 7. PÔLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUEST GUYANAIS (PAOG)

- 43 7.1 L'abattoir, un outil de mieux en mieux maîtrisé
- 44 7.2 De l'atelier relais au dispositif d'appui à la filière Agroalimentaire
- 45 7.3 Vers une offre technique plus étoffée en 2017
- 46 7.4 La stratégie de développement du PAOG

48 8. PROGRAMME LEADER

- 49 8.1 L'exposition itinérante « BILAN du programme 2007-2013 »
- 50 8.2 L'information et la sensibilisation des acteurs du territoire
- 51 8.3 Le plan de communication

52 9. MOMENTS FORTS



Léon BERTRAND
PRÉSIDENT DE LA CCOG

Édito



L'ANNÉE 2016 A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POLITIQUE, CARACTÉRISÉE PAR UNE PLUS GRANDE DÉTERMINATION ET UNE VOLONTÉ PLUS AUDACIEUSE DANS L'ACTION PUBLIQUE.

En ma qualité de président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, il me revient comme le prévoit la loi, de faire un bilan de notre action pour l'année 2016.

L'objectif étant de mieux répondre aux besoins du territoire « Ouest Guyane ». Donner plus de visibilité à l'action politique de la CCOG auprès de la population locale, notamment en direction de la jeunesse de l'Ouest.

Une des actions engagées par la CCOG a été la mise en conformité de nos statuts avec les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe. Un travail de réflexion a été réalisé à la fois sur les nouvelles compétences et sur la définition de l'intérêt communautaire. Une nouvelle organisation des différents services a été proposée pour plus d'efficacité opérationnelle, et pour mieux répondre aux enjeux d'un territoire en pleine mutation.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'effort a porté sur l'électrification rurale, le développement rural et la mise en œuvre du programme LEADER. Des centrales de production électrique ont été réalisées sur les communes du fleuve ; le Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais a poursuivi son développement d'activités et le programme LEADER connaît une forte consommation de son enveloppe budgétaire.

En matière de développement économique, l'action marquante est l'approbation d'un schéma de développement économique et le lancement du schéma de développement touristique de l'Ouest Guyanais. Une phase opérationnelle se dessine au travers de sa création de zones d'activités économiques qui se mettent en place sur le territoire communautaire. La mise en réseau des partenaires et acteurs de l'économie se poursuit et se consolide.

Concernant l'environnement et plus particulièrement la gestion des déchets ménagers et assimilés, l'effort soutenu se poursuit par une optimisation de la collecte et un investissement conséquent sur la problématique de traitement des déchets dans l'Ouest. De nouvelles opérations ont été engagées et réalisées sur les communes du fleuve.

D'importants travaux ont été réalisés sur l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Ouest. Des échanges ont été engagés avec le Suriname sur la problématique des déchets sur le fleuve Maroni.

S'agissant du Port de l'Ouest, la réalisation de nouveaux équipements tant au port de commerce qu'au bac international a favorisé une nouvelle attractivité du port. Désormais, le développement croissant de son activité le positionne comme un véritable outil de développement régional. Cela a permis aussi le renforcement des relations de coopération avec les partenaires du Suriname notamment sur le projet de franchissement du Maroni.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication et le développement de nouveaux supports d'information avec la nouvelle identité visuelle « Ouest Guyane ». La tenue des séminaires annuels dans les communes membres a été un moment privilégié de rencontres et d'échanges pour les conseillers communautaires, les collaborateurs, les intervenants extérieurs et la population locale.

Le Président de la CCOG

SIGNIFICATION DES ACRONYMES EMPLOYÉS

- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- **ADIE** : Association pour le Droit à l'Initiative Économique
- **ASP** : Agence de Services et de Paiement
- **AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt
- **Cabinet ADIT** : Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique
- **Cabinet KPMG** : Klynveld Peat Marwick Goerdeler est un réseau mondial de prestations de services d'audit, fiscaux et de conseils
- **CCIG** : Chambre du Commerce et de l'Industrie en Guyane
- **CCOG** : Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
- **CDVI** : Contrats de Destination à Visibilité Internationale
- **CMA** : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- **CRESS** : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
- **CTG** : Collectivité Territoriale de la Guyane
- **DUERP** : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- **DOB** : Débat d'Orientation Budgétaire
- **EDF** : Electricité De France
- **EPFAG** : Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane qui était auparavant EPAG
- **EPAG** : Etablissement Public d'Aménagement en Guyane qui est devenu l'EPFAG à partir de janvier 2017
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **FEDER** : Fonds européen de développement économique et régional
- **FEADER** : Le Fonds européen Agricole pour le Développement Rural
- **FACE** : Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification
- **GAL Nord-Ouest** : Groupe d'Action Locale Nord-Ouest
- **GTEP** : Groupe Technique d'Évaluation de Production
- **HACCP** : Hazard Analysis Critical Control Point, en somme une méthode afin de maîtriser la sécurité sanitaire des denrées alimentaires
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques
- **IOG** : Initiative Ouest Guyane
- **ISDnD** : Installation de Stockage des Déchets non Dangereux
- **LEADER** : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
- **Loi NOTRe** : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **MDE** : Maîtrise de la Demande d'Énergie
- **MFR** : Maison Familiale Rurale du Littoral Ouest
- **MOE** : Maitrise d'Œuvre
- **MOT** : Mission Opérationnelle Transfrontalière
- **Normes ISPS** : International Ship and Port Facility Security « Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires »
- **PAOG** : Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais
- **PEAFOG** : Programme d'Encadrement de l'Agriculture Familiale de l'Ouest Guyanais
- **PLIE** : Plans locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi
- **PPE** : Plan Pluriannuel de l'Énergie
- **PROEPP** : Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche
- **SENOG** : Société d'Économie Mixte du Nord-Ouest Guyanais
- **Société MLS** : Maroni Locations Services
- **SOREIDOM** : Société de Transport Maritime International
- **TEPCV** : Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte
- **ZAE** : Zone d'Activité Économique

8 COMMUNES COMPOSENT LA CCOG



MANA



SAINT-LAURENT DU MARONI



AWALA-YALIMAPO



APATOU



MARIPA-SOULA



PAPAÏCHTON



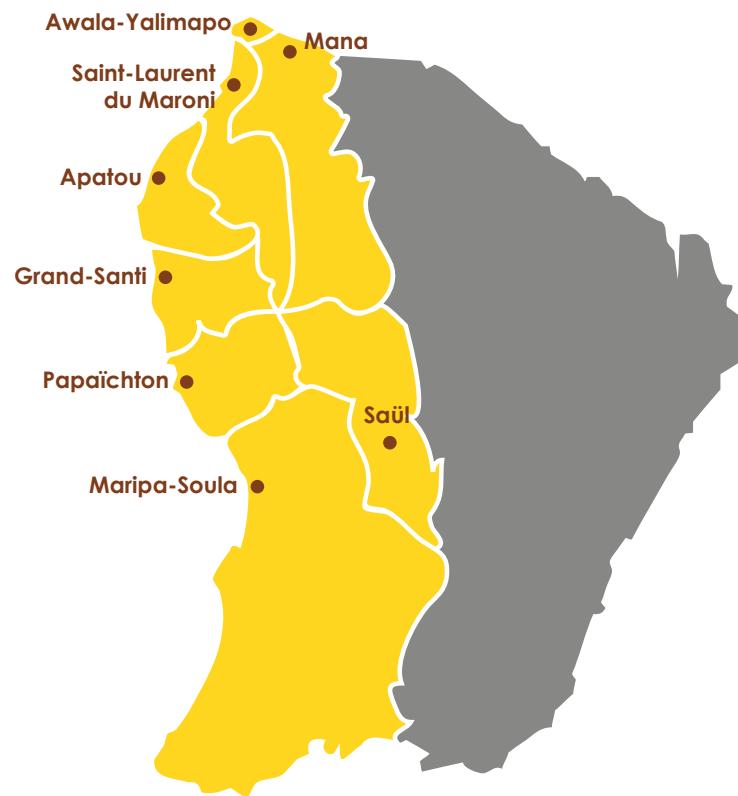
GRAND-SANTI



SAÛL

1. Présentation de la CCOG

LE TERRITOIRE DE LA CCOG



1.1 LA CCOG ET SON HISTOIRE

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Première Communauté à avoir été créée en Guyane, le 29 décembre 1994, elle est constituée aujourd'hui de huit communes : Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana, Maripa-Soula, Papaïchton, Saint-Laurent du Maroni et Saül. À sa création, la CCOG était constituée de 11 communes membres avec la présence d'Iracoubo, Saint-Elie et Sinnamary.

Elle représente une superficie de 40.945 km², soit 49% du territoire de la Guyane. C'est un territoire très vaste dont les disparités sont importantes entre les communes du fleuve et du littoral. Au 1^{er} janvier 2016, elle compte une population de 83 412 habitants, source INSEE, partant des chiffres de la population municipale alors que la population totale est plus de 84 000 habitants.

La CCOG représente ainsi 34,17% de la population guyanaise qui se chiffre au total à 244 118 habitants. 53 % de sa population ont moins de 20 ans et elle connaît une forte croissance démographique.

Population de la CCOG en 2016

COMMUNES	HABITANTS
APATOU	7 649
AWALA-YALIMAPO	1 350
GRAND-SANTI	6 343
MANA	9 593
MARIPA-SOULA	10 477
PAPAÏCHTON	6 335
SAINT-LAURENT DU MARONI	41 515
SAÛL	150

Données de janvier 2016 par l'INSEE – Population municipale.

1.2 LES COMPÉTENCES DE L'EPCI

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais n'existe que par la volonté des communes qui la composent et qui lui délèguent une partie de leurs compétences. La Communauté ne peut intervenir que dans les domaines qui lui ont été expressément attribués par les communes et à l'inverse, les communes ne peuvent plus intervenir dans les domaines transférés.

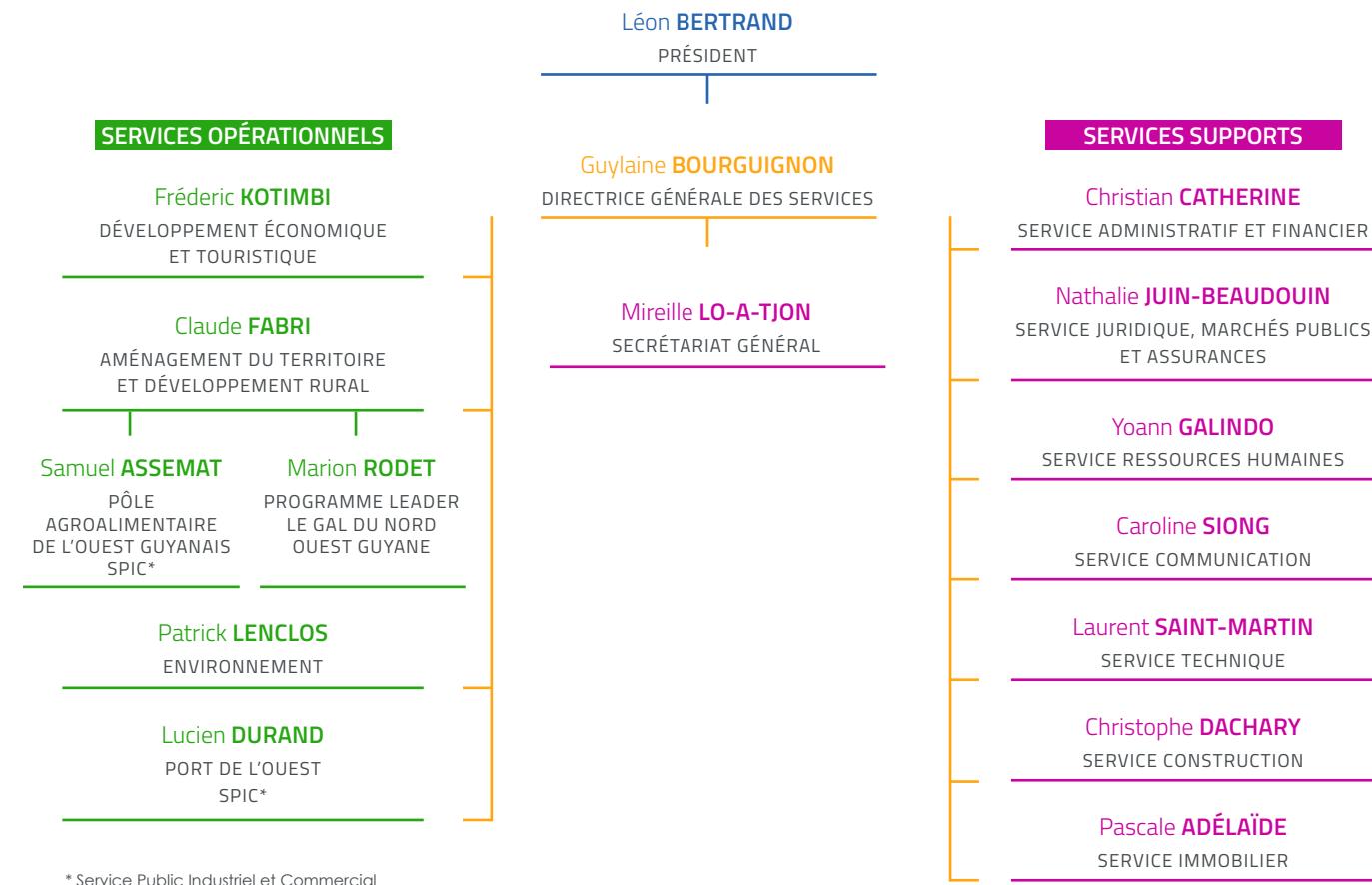
Les 8 Communes ont décidé de se regrouper au sein de la
Communauté de Communes pour exercer ensemble 3 compétences



Avec la loi NOTRe, la CCOG va acquérir 6 nouvelles compétences en 2017



1.3 L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



1.4 L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le Conseil Communautaire

Tous les projets de délibération sont soumis à l'approbation du Conseil Communautaire composé de 31 membres et 2 suppléants. Il définit les grandes orientations de l'EPCI, vote le budget, crée des Commissions. La CCOG dispose de quelques Services Publics Industriels et Commercial (SPIC) à savoir le SPIC Port de l'Ouest Guyanais et le SPIC Pôle AOG.

Les membres titulaires

■ APATOU

M. Paul DOLIANKI
Mme Diana SAITI
M. Moïse EDWIN

■ AWALA-YALIMAPO

M. Jean-Paul FERREIRA

■ GRAND-SANTI

M. Paul MARTIN
Mme Suzanne AMAIDOU
M. Bendy PESNA

■ MANA

M. Georges PATIENT
Mme Arlène BOURGUIGNON
M. Albéric BENTH
M. Tchoua YA

■ MARIPA-SOULA

M. Serge ANELLI
M. Micky JACOBIE
Mme Sylviana AGESILAS
Mme Marie-Thérèse ABIENSO

■ PAPAÏCHTON

M. Jules DEIE
Mme Christiane AYAITE

■ SAINT-LAURENT DU MARONI

M. Léon BERTRAND
Mme Linda AFOEDINI
M. Jean GONTRAND
Mme Agnès BARDURY
M. Chris CHAUMET
Mme Sophie CHARLES
M. Bernard BRIEU
Mme Bénédicte FJEKE
M. Joseph VERDA
Mme Josette LO-A-TJON
M. Bernard SELLIER
Mme Yvonne VELAYOUDON
M. Michel VERDAN

■ SAÛL

Mme Marie-Hélène CHARLES

Les suppléants

Mme Myriam PIERRE
M. Dominique DEMAILLY

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire reçoit délégation du Conseil Communautaire sur certaines compétences. Il est composé d'un président, de 9 vice-présidents et d'un membre.

Les membres

M. Léon BERTRAND, Président

M. Bernard BRIEU, 1^{er} Vice-président

M. Albéric BENTH, 2^{ème} Vice-président

M. Paul DOLIANKI, 3^{ème} Vice-président

M. Paul MARTIN, 4^{ème} Vice-président

M. Jules DEIE, 5^{ème} Vice-président

M. Jean GONTRAND, 6^{ème} Vice-président

M. Micky JACOBIE, 7^{ème} Vice-président

Mme Arlène BOURGUIGNON, 8^{ème} Vice-présidente

M. Jean-Paul FERREIRA, 9^{ème} Vice-président

Mme Marie-Hélène CHARLES, Membre du Bureau

2. Budgets 2016

IMPOSÉE AUX DÉPARTEMENTS, LA LOI N° 92-125 RELATIVE À L'« ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE » DU 6 FÉVRIER 1992 PRÉVOIT L'OBLIGATION POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE PLUS DE 3 500 HABITANTS D'ORGANISER UN DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE.

2.1 LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Le DOB permet de préparer le budget de l'année et d'informer le Conseil Communautaire de l'évolution de la situation financière de l'EPCI. C'est aussi l'occasion d'expliquer la stratégie financière de la CCOG et mettre en exergue les marges financières disponibles.

Lors du Conseil Communautaire du 16 février 2016, les élus communautaires ont retenu les orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des taux intercommunaux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la Cotisation Foncière des Entreprises ;
- Préservation de la capacité financière d'autofinancement ;
- Mise en place d'un plan d'investissement compatible avec les budgets annuels ;
- Recherche active de nouvelles recettes (valorisation des travaux en régie, valorisation de l'entretien des bâtiments intercommunaux, optimisation du recensement et amélioration de la fiscalité).

2.2 LES BUDGETS DE LA CCOG

Les budgets ont été votés lors du Conseil Communautaire du 25 mars 2016. La section de fonctionnement et d'investissement en dépenses comme en recettes se présentent à l'équilibre.

Budget principal

BUDGET TOTAL 52 827 830 €	FONCTIONNEMENT 25 752 549 € Dépenses : 25 725 549 € / Recettes : 25 725 549 €	INVESTISSEMENT 27 075 281 € Dépenses : 27 075 281 € / Recettes : 27 075 281 €
--	--	--

Budget du service public industriel et commercial de l'Immobilier d'entreprise

BUDGET TOTAL 4 969 615 €	FONCTIONNEMENT 2 198 649 € Dépenses : 2 198 649 € / Recettes : 2 198 649 €	INVESTISSEMENT 2 770 966 € Dépenses : 2 770 966 € / Recettes : 2 770 966 €
---	---	---

Budget du service public industriel et commercial du Port de l'Ouest

BUDGET TOTAL 6 310 104 €	FONCTIONNEMENT 2 205 194 € Dépenses : 2 205 194 € / Recettes : 2 205 194 €	INVESTISSEMENT 4 104 910 € Dépenses : 4 104 910 € / Recettes : 4 104 910 €
---	---	---

3. Développement Économique

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST UNE COMPÉTENCE MAJEURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS.



En 2016, la stratégie de développement de la Communauté s'articule autour des axes suivants :

- Les projets d'aménagement et de construction ;
- Une politique d'anticipation foncière à vocation économique et une coopération transfrontalière ;
- Les nouvelles compétences de la réforme de la loi NOTRe ;
- Les actions d'animation économique et de réseautage des acteurs du développement économique ;
- Le schéma de développement économique de la CCOG.

3.1 LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION PAR COMMUNE

Apatou

○ LA ZONE D'AMÉNAGEMENT PORTUAIRE ET PLATEFORME MULTIMODALE DES TRANSPORTS

Les études de programmation se sont achevées en juillet 2016. La réalisation de l'opération sur le site retenu par la commune d'Apatou est tributaire de la volonté de la Collectivité Territoriale de la Guyane qui doit décider de la construction de la route Apatou - Maripa-Soula. En juillet 2016, une correspondance a été adressée au Président de la CTG. La maîtrise foncière reste une problématique essentielle dans la réalisation de ce projet.

Awala-Yalimapo

○ LE LOTISSEMENT ÉCONOMIQUE

La réalisation du projet est conditionnée par une maîtrise foncière. Compte-tenu du caractère particulier du foncier sur la commune d'Awala-Yalimapo, la municipalité souhaite plutôt une mise à disposition.

○ L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES ABORDS DU CENTRE MULTISERVICES

Les études de programmation ont été actualisées et validées par la commune. La phase de conception a été engagée. La demande de financement au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été déposée auprès de la Collectivité Territoriale de la Guyane le 21 septembre 2016. Un avis favorable a été émis par le Pôle des Affaires Européennes..

○ LA VALORISATION DU TOURISME DE LA BASSE MANA

Le projet porte essentiellement sur l'aménagement de sentiers. Les études de programmation ont été réactualisées et les chiffres ont été validés. Une demande de financement au titre du LEADER est envisagée pour 2017.

Mana

○ LA VALORISATION DU TOURISME DE LA BASSE MANA

Les études de programmation ont été réactualisées. Une demande de financement au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt a été déposée le 21 septembre 2016. La demande n'a pas été retenue par le Pôle des Affaires Européennes.

○ LA PLATEFORME DE PÊCHE ARTISANALE

Fin novembre 2016, l'Assemblée plénière de la Collectivité Territoriale de la Guyane intègre le projet dans le plan d'organisation des équipements des ports de pêche de Guyane (PROEPP). Ce projet est éligible au FEAMP 2014-2020. Aussi, une demande de subvention devra être déposée à ce titre. Par ailleurs, la structuration et la professionnalisation des acteurs a été engagée. Le cabinet Ying Fish a été missionné pour accompagner les pêcheurs dans leurs démarches administratives et dans la création d'associations. Des contacts ont été pris avec l'École Maritime de Guyane basée à Kourou.

Maripa-Soula

○ LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'étude de programmation a été finalisée. Le comité de pilotage a examiné et a validé cette étude de programmation le 7 décembre 2016. La maîtrise foncière est en voie de trouver une solution. Au final la commune en sera le propriétaire. Elle devrait céder la parcelle à la CCOG.

○ LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG

La signature de la convention de financement a été actée par la CCOG en septembre 2016 et porte sur le volet économique du projet.

Papaïchton

○ L'EXTENSION DU CENTRE MULTISERVICES ACTUEL

La municipalité souhaite une extension du centre multiservices actuel.

○ UNE AIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LOLITA AKATIA, BOULANGÈRE-PÂTISSIÈRE

Une aide d'accompagnement a été sollicitée par Madame Lolita AKATIA, boulangère-pâtissière auprès d'Initiative Ouest Guyane (IOG).

La CCOG soutient cette initiative.



Grand-Santi

○ LE PROJET DE MAISON D'ACCÈS DE SERVICE AU PUBLIC

Une contribution financière de 137 000 euros est actée par la CCOG. Ce projet rentre dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire et de plein droit exercée par la CCOG dans le domaine de la création et de la gestion des maisons de services public.

Saint-Laurent du Maroni

○ LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DE MARGOT

La Commission d'Attribution Foncière a attribué 22 hectares (parcelle AX 15) sur les 100 ha sollicités par la CCOG. Une étude de dureté foncière a été réalisée par l'EPAG à la demande de la CCOG. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour l'acquisition. La Zone Margot fait partie des Opérations d'Intérêt National, pour laquelle l'EPAG a été désigné pour mener les différentes études et acquisitions liées au foncier.

○ LA ZONE D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-MAURICE

Par délibération du Conseil Communautaire, l'opération a été suspendue. L'impossibilité de reloger les occupants sans titre et les contraintes géotechniques et financières en sont les raisons.

○ LA CHARBONNIÈRE – IMMOBILIER D'ENTREPRISES LÉGER ET AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES BERGES

Une demande de financement au titre de l'AMI a été déposée le 21 septembre 2016. Elle est en cours d'instruction auprès du Pôle Affaires Européennes. La maîtrise foncière reste à clarifier entre la commune et la SENOG.

○ LA PÉPINIÈRE ET HÔTEL D'ENTREPRISES – PIEROG

Une demande de financement FEDER a été déposée le 24 juin 2016. Elle est en cours d'instruction auprès du Pôle Affaires Européennes. Concernant le fonctionnement et l'exploitation : une demande au titre de l'AMI structuration des filières a été déposée le 18 avril 2016. Mais elle a reçu une suite défavorable. Les pièces de marché de maîtrise d'oeuvre (MOE) sont en cours de finalisation.

○ LA LOTISSEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ENVOL

Le Permis d'aménager a été accordé. Le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux a été également finalisé. Un avis favorable a été émis le 28 novembre 2016 selon les enveloppes financières suivantes : FEDER 961 264 € ; CCOG 262 163 € ; CTG 174 775 € ; produit de cession 349 551 €. Des séances de travail préparatoire avec SOREÏDOM ont été tenues au sujet de leur projet de déménagement-emménagement.

3.2 LA POLITIQUE D'ANTICIPATION FONCIÈRE À VOCATION ÉCONOMIQUE ET LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Anticipation foncière à vocation économique

Une convention est établie avec l'EPAG.

Coopération transfrontalière avec le Suriname

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a fait une présentation du mode de gouvernance transfrontalière lors du séminaire de Grand-Santi. Une rencontre avec les autorités du Suriname a été organisée en octobre 2016 entre les élus communautaires et les autorités (le Ministre du Développement Régional –M. DIKAN ; entrevue avec l'Ambassadeur et son Conseiller) avec la visite d'AMRECO, une usine de recyclage de bouteilles en plastique, de cartons et de papiers.



De gauche à droite - La délégation CCOG à l'ambassade de France au Suriname, ensuite la visite de l'usine de recyclage et enfin la conférence du soir.

Réforme de la loi NOTRe : le tourisme et le transfert

Dans le cadre du tourisme, trois contrats de destination ont été signés : Littoral, Maroni et Coeur de Guyane. Le 6 décembre 2016 s'est tenu le premier comité technique du Contrat de Destination Maroni. Le Conseil Communautaire a acté la contribution financière de la CCOG au Contrat de Destination à Visibilité Internationale (CDVI) partie composante du contrat cadre « Guyane Amazonie.fr » portée par la CTG et le Comité du Tourisme de Guyane.

Cette enveloppe financière vise à contribuer à la concrétisation de trois objectifs suivants :

1

Améliorer la visibilité et la promotion internationale de la destination

2

Renforcer l'accessibilité et la fréquentation de la destination

3

Stimuler le travail des territoires sur l'offre

Enfin, la CCOG a apporté une contribution financière à l'organisation des Jeux Kali'na – Edition 2016.



Présentation des politiques publiques liées au Tourisme en avril 2016 à la CCOG aux élus. Signature du contrat de destination entre la CCOG et la CTG.



Loi NOTRe et promotion du tourisme

Trois comités de pilotage se sont tenus en 2016. La création d'un Office de Tourisme Communautaire (OTC) a été acté pour le 1^{er} janvier 2017. Une convention de gestion avec les sept communes membres (hors Saint-Laurent du Maroni) est actée dans l'attente de la validation du statut juridique du futur Office de Tourisme Communautaire en Établissement Public Industriel et Commercial ou Société Publique Locale et de son lieu d'implantation. Le Préfet de Guyane a été informé par courrier que la procédure de transfert est enclenchée et qu'elle se finaliserait au premier trimestre 2017.

Loi NOTRe et transfert de ZAE communales

Dans le cadre du transfert des compétences, deux zones d'Activités Économiques communales ont été identifiées à ce jour, à savoir, la ZAE dite «WOLFF» sur la commune de Saint-Laurent du Maroni et la ZAE «Gaston CESAIRE» sur la commune de Mana.

3.3 L'ANIMATION ET LE RÉSEAUTAGE DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Plusieurs rencontres entre les élus de la Commission Développement Économique et les acteurs de l'accompagnement, de la création des entreprises et de l'Initiative économique (ADIE ; PLIE ; Boutique de Gestion, IOG) ont été organisées en vue de consolider les relations de partenariat. Par ailleurs, des rencontres entre les techniciens de la CCOG avec les Chambres consulaires (CCIG, Chambre de Métiers, CRESS) se sont tenues en vue de définir des axes de travail partenarial.



Le Président de la CCOG, Léon BERTRAND à l'inauguration de l'IOG en présence de diverses personnalités.

Initiative Ouest Guyane

Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 80 000 € sur un budget prévisionnel de 160 000 €. Leur déménagement et installation ont été faits dans le bâtiment de la CCOG, rue E. Millien. L'inauguration a été faite le 16 décembre 2016.

Pôle d'Initiative Économique et de Ressources de l'Ouest Guyanais : Projet PIEROG

Le projet consiste en un Pôle d'Initiative Économique et de Ressources permettant de retrouver sur un même site les différentes structures de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises intervenant sur le territoire communautaire. Cela s'accompagnera par la mise en place d'une charte « **Cap Ouest GUYANE** » avec les partenaires. La signature conventionnée avec chaque acteur identifié débutera en 2017.

Économie Sociale et Solidaire

La première rencontre des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire a eu lieu en octobre 2016. Le premier Village de l'Économie Sociale et Solidaire dans l'Ouest Guyanais s'est tenu le 30 novembre 2016 à Saint-Laurent du Maroni. Une vingtaine d'exposants y ont participé.



Le Président de la CCOG, Léon BERTRAND inaugure l'ouverture de ce premier Village de l'ESS avec les exposants et le public. Le RSMA a pris part également à cette journée pour présenter les diverses formations dédiées aux jeunes. L'association Recy Art, quant à elle a présenté les multiples confections à partir de produits récupérés et recyclés.



3.4 LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST GUYANAIS

Le Schéma de Développement Économique de la CCOG

Validé par le Conseil Communautaire le 30 juin 2016, il a été transmis à la Préfecture. Le cabinet ADIT a été retenu pour la recherche des investisseurs privés devant contribuer au financement du Schéma. La première réunion technique de lancement a eu lieu le 7 novembre 2016. Une entrevue entre l'ADIT et le Président de la CCOG s'est tenue le 19 novembre 2016 à Cayenne.

Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation

Début juin 2016, le Président de la CCOG, Léon BERTRAND a rencontré les consultants missionnés par la CTG. Le premier comité de pilotage de lancement a eu lieu fin juin 2016. La CCOG a également pris part aux ateliers de concertation.

PERSPECTIVES 2017-2020

Dans le cadre de la loi NOTRe, de nouvelles compétences seront exercées par l'EPCI à partir du 1er janvier 2017.

Le tourisme et le transfert des Zones d'Activités Économiques Communales

Une mise en oeuvre de ces compétences a été engagée avec la définition d'une stratégie communautaire de développement économique et touristique de l'Ouest Guyanais.

Les opérations d'aménagement et de construction

Le démarrage des travaux de certaines opérations d'aménagement et de construction portent notamment sur : le Lotissement économique de l'Envol ; le projet PIEROG ; la Plateforme de pêche. Les demandes de financement pour la Zone d'Activités Économiques et immobilier d'entreprise de Maripa-Soula et pour l'opération d'aménagement des abords du centre multiservices d'Awala-Yalimapo sont actées.

La coopération transfrontalière

La tenue du premier séminaire transfrontalier entre le Suriname et la CCOG a été initiée. Les travaux préparatoires ont été réalisés en interne à la CCOG.

Les animations économiques partenariales et le réseautage des acteurs

Renforcement des partenariats avec les associations (IOG, ADIE, PLIE), les Chambres consulaires (CCIG, CMA, CRESS) et par la mise en place du Conseil de Développement de l'Ouest Guyanais suite à la Loi NOTRe.

4. Port de l'Ouest

LE PORT DE L'OUEST GUYANAIS EST SOUS L'AUTORITÉ DE LA CCOG DEPUIS 2014. RESPONSABLE DE CE DOMAINE PUBLIC, LA CCOG SE DOIT DE BIEN MENER SES ACTIONS AFIN DE DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ PORTUAIRE SUR L'OUEST ET DE CONTRIBUER À SON DÉVELOPPEMENT SUR SON TERRITOIRE. EN TERME D'ORGANISATION, LA CCOG EST L'AUTORITÉ PORTUAIRE, ELLE EXERCE LE RÔLE DE POLICE PORTUAIRE ET ORIENTE LES STRATÉGIES. LES ÉLUS FAISANT PARTIS DE LA COMMISSION PORTUAIRE REPRÉSENTENT LA DIRECTION QUOTIDIENNE ET VÉRIFIENT À CE QUE LA RÉGIE DU PORT EXERCE CORRECTEMENT LES DÉPENSES ET LES RECETTES.

PORT DE L'OUEST

Avenue de la Marne
97 320 SAINT-LAURENT DU MARONI

Téléphone: 05 94 27 62 56 / 05 94 27 63 55
Courriel: port.slm@ouestguyane.fr

4.1 LES OBJECTIFS DU PORT DE L'OUEST

Objectifs techniques

- Améliorer le fonctionnement des infrastructures existantes ;
- Disposer d'infrastructures adaptées aux exigences des utilisateurs ;
- Permettre l'accès du port à de nouvelles classes de navires et au nouveau bac ;
- Disposer de nouvelles zones portuaires consolidées et aménagées pour le stockage, la circulation, les manutentions.

Objectifs stratégiques

- Unifier l'espace portuaire et définir les règles d'aménagement en vue d'assurer une gestion optimisée ;
- Sécuriser le domaine portuaire selon les normes ISPS ;
- Mettre en place des infrastructures et des moyens d'accès et adaptés aux besoins relevés aujourd'hui et dans le futur.

Objectifs environnementaux

- Respecter les exigences de la réglementation ;
- Assainir la zone portuaire ;
- Assurer l'insertion paysagère et urbanistique de la zone portuaire ;
- Promouvoir un développement soutenable du territoire ;
- Réduire l'impact sur les routes ;
- Améliorer le bilan carbone (1 navire à Saint-Laurent du Maroni correspond à 150 camions de moins sur les routes).

4.2 LES INFRASTRUCTURES AU PORT DE L'OUEST

Le Port de l'Ouest Guyanais est une propriété de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais. L'exploitation est pour l'instant exercée par la régie de la CCOG. Il est important de noter les 3 terminaux qui composent le Port de l'Ouest : le bac international « La Gabrielle », le port de commerce et le port piroguier. On constate une croissance régulière du trafic. Les principales activités sont le chargement et déchargement de navires, de camions, de conteneurs 20 ou 40 pieds, de pirogues, le stockage de véhicules ou de marchandises. L'ensemble de la zone portuaire répond aux mesures de sûreté portuaire.

Stockage des marchandises

● UN ENTREPÔT DE STOCKAGE DE 1 000 M² (20X50 M)

D'une hauteur de 8.5 m (stockage des colis au sol ou sur une hauteur de 3 niveaux à 4 m au plus), on y accède par deux rideaux métalliques (L 5 m X H 5,30 m). L'intérieur est correctement éclairé et ventilé.

● UNE ZONE DE STOCKAGE DE 3 500 M²

Située aux abords du hangar, elle est répartie en deux espaces de terre-pleins aménagés. 2 500 m² sont adaptés pour le stockage des marchandises et répondent aux contraintes de gerbage de conteneurs pleins sur trois niveaux. Cet espace est dimensionné pour le passage des engins de forte charge (chariots élévateurs de 50 tonnes).

● LE QUAI DU PORT DE COMMERCE

Il s'étend sur 100 m le long du Maroni, la portance donnée est de 1.5 tonnes par m², il y est interdit de faire stationner des engins de plus de 3.5 tonnes.

● LE RESTE DU PÉRIMÈTRE PORTUAIRE

Attenant à l'apportement de commerce, près de 2 hectares de terrain sont, soit sommairement revêtus par des graves non traitées régulièrement entretenues, soit recouvert de gazon en état de friche.

Types de marchandises stockées

● MARCHANDISES CONVENTIONNELLES

Conditionnées sur des supports palettes
Conditionnées en big-bags
Autres conditionnées en fardeaux ou rouleaux.

● ENGIN OU MATÉRIELS DE CHANTIER, CAMIONS

● VÉHICULES DE PARTICULIERS

● CONTENEURS 20 pieds ou 40 pieds, des prises « reefers »



4.3 LES TRAVAUX DE LA 2^{ÈME} PHASE DU BAC

Le jeudi 22 décembre 2016, le 1^{er} Vice-président de la CCOG, M. Bernard BRIEU accompagné d'une délégation de la CCOG (Mme BOUGUIGNON -DGS-, M. GONTRAND -Délégué à la Commission Portuaire-, M. DURAND -Responsable du Port de Saint-Laurent- etc.) ont proposé à notre voisin le Suriname, notamment le port de Paramaribo Havenbeheer, un partenariat pour la phase 2 des travaux pour permettre une meilleure circulation des flux touristiques et économiques. En effet, les projets consistent à créer un port d'accostage pour les piroguiers du côté d'Albina et améliorer l'accostage du côté de Saint-Laurent du Maroni. Il est à préciser que la 1^{ère} phase a été menée de pair avec le Suriname et a consisté à créer du côté français un terre-plein (bac) et du côté surinamais un ponton flottant (Albina).

A cette occasion, plusieurs personnalités importantes ont assisté aux signatures dont M. TALEA, Directeur du port de Paramaribo Havenbeheer, Mme Diana JOJÉ-PANSA, 13^{ème} Vice-Présidente de la CTG (coopération transfrontalière avec le Suriname), Mme Gladys RELYVELD, Secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères et M. Sidy DIALLO, le 1^{er} de l'Ambassade de France au Suriname. Toutes ces personnalités politiques ont exprimé leur joie que les deux pays coopèrent ensemble pour développer les activités fluviales et se félicitent des avancés. Tous souhaitent le meilleur pour cette coopération qui se concrétisera en 2017.



La délégation CCOG en visite sur le port de Paramaribo



Signature des conventions pour la phase 2 des travaux.

5. Gestion des Déchets

DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT, LA CCOG EXERCE DE PLEIN DROIT LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » SUR LES HUIT COMMUNES QUI COMPOSENT LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE. ELLE INTERVIENT DANS LES TROIS DOMAINES SUIVANTS : LA PRÉ-COLLECTE, LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT.



5.1 LA PRÉ-COLLECTE

Les opérations de dotation en bacs poubelles se sont poursuivies en 2016 sur les bases des nouvelles modalités d'attribution souhaitées par les élus prises par délibération n°79/2015.

Le principe de la caution est maintenu pour toute acquisition de bac neuf avec augmentation du montant demandé :

- Passage de 40€ à 50€ pour les particuliers ;
- Passage de 100€ à 170€ pour les professionnels, associations et administrations.

Concernant la procédure en cas de vol, il est décidé :

- Le maintien de la demande de déclaration de vol auprès de la Police Municipale ;
- Le maintien de la gratuité lors d'un remplacement après un premier vol ;
- La facturation du bac à prix coûtant à partir du second vol.

Régies délocalisées

Plusieurs régies délocalisées ont été organisées en 2016 vers certains quartiers des communes. Le premier objectif est d'aller vers l'utilisateur pour l'inciter à s'équiper ou de réparer/échanger sa poubelle en supprimant l'obstacle d'avoir son bac à acheminer jusqu'à son domicile. Le second objectif est de provoquer l'intérêt de s'équiper voyant que le service est présent dans le quartier car la démarche d'aller vers la régie fixe ne s'inscrit pas dans une démarche prioritaire et citoyenne pour certains usagers.

Par ailleurs l'extension des circuits de collecte rend nécessaire l'équipement des usagers en bacs poubelle de certains quartiers afin d'optimiser rapidement ces nouvelles dessertes.

> Une régie mobile a été mise en place.

Dotations sur l'année

COMMUNES	NOUVELLES	ÉCHANGES	TOTAL
ST-LAURENT	388	379	767
MANA	53	27	80
COMMUNES DU FLEUVE	52	31	83
TOTAL	493	437	930
	53%	47%	

EN 2016, LA CCOG A DÉPENSÉ 85 000€ POUR L'ACQUISITION DE BACS POUBELLE.

Actions 2016

- **Saint-Laurent du Maroni** > Sables blancs, la Charbonnière, les écoles Baka lycée, Paul Isnard ...
- **Maripa-Soula** > Appui au régisseur pour dotations, échanges, réparations.

Objectifs 2017

- > **Saint-Laurent du Maroni** : Poursuite des régies dans les quartiers. Objectif : 6 à 8 fois par an ;
- > **Awala-Yalimapo, Apatou, Mana (Charvein, Bassin Mine d'Or)** : Objectif : 1 à 2 fois par an ;
- > **Maripa-Soula** : Équipement des ménages sur la base des enquêtes réalisées ;
- > **Grand-Santi et Papaïchton** : Équipement des ménages, renouvellement.

5.2 LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

5.2.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les collectes des ordures ménagères sur la partie littorale du territoire ont été assurées par la société G2C dans le cadre du marché qui lie cette société à la CCOG.

Sur le fleuve, deux prestataires privés assurent la collecte sur Maripa-Soula et Papaïchton dans l'attente de la mise en place des services en régie. Sur Grand-Santi, cette collecte se fait sous la forme d'une convention de services partagés entre la commune et la CCOG. De même, ce sont les services de la commune qui assurent ce service sur Saül.

La CCOG dispose d'un outil de suivi GEOTRANS qui permet de suivre chacun des circuits de collecte et de constater en cas de litige si le camion a bien réalisé sa mission.

Le Littoral

COÛT ANNUEL : 1 012 300 €

(92 € / TONNE)

COMMUNES	POIDS COLLECTÉ	
	TONNES	%
ST LAURENT	8 474	77%
APATOU	614	6%
JAVOUHEY	785	7%
MANA*	1 070	10%
TOTAL	10 892	100%

* Commune d'Awala-Yalimapo
inclue dans la tournée de Mana

Le Fleuve

COÛT ANNUEL : 502 795 €

(161 € / TONNE)

COMMUNES	POIDS COLLECTÉ	
	TONNES	%
GRAND-SANTI	753	24%
PAPAÏCHTON	874	28%
MARIPA-SOULA	1 457	47%
SAÛL	31	1%
TOTAL	3 115	100%

5.2.2 LES ORGURES MENAGÈRES

La collecte des encombrants, des déchets verts et des bennes d'apports volontaires

COÛT ANNUEL : 329 451€

La collecte des encombrants et des déchets verts de même que la collecte des bennes des points d'apports volontaires sont assurées par la Société MLS. Sur le fleuve, ces missions sont assurées par le collecteur d'ordures ménagères mais également par les services municipaux. La mise en place des services en régie doit permettre d'assurer l'intégralité de ce service.

Lors de l'épidémie de Zika en 2016, des collectes sans limitation de volume ont été mises en place durant 5 mois sur les communes littorales. Outre la mission d'éradiquer au maximum les gîtes larvaires, cette opération a permis d'éliminer beaucoup de déchets, d'assainir les foyers potentiels de gîtes larvaires (paludisme, dengue, etc.) et de contribuer à la propreté des communes.

En 2016, près de 1 800 tonnes d'encombrants, de déchets verts et déchets issus des bennes d'apports volontaires ont été récoltés. La collecte mensuelle varie entre 100 et 130 tonnes de déchets. Quant à la collecte exceptionnelle dans le cadre de l'épidémie du Zika, plus de 190 tonnes d'ordures ont été débarrassées en avril.

5.2.3 LA GESTION DES CENTRES DE STOCKAGE DES DÉCHETS

COÛT ANNUEL : 520 000 €
(25 € / TONNE)

Étant précisé que la gestion du traitement des déchets n'est pas aux normes sur les communes du Fleuve et progressivement en voie de l'être sur le Littoral.

5.3 LE BILAN DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS EN 2016

La production de déchets sur le territoire est en progression constante. Ces données peuvent être partiellement vérifiées sur l'ISDnD-Installation de Stockage de Déchets non Dangereux-à Saint-Laurent du Maroni, le pont bascule en service permettant de peser les camions des collecteurs de la CCOG. Sur le fleuve, cette progression se vérifie surtout par les quantités apportées dans les décharges qui nécessitent un entretien beaucoup plus fréquent.

La mise aux normes de l'ISDnD de l'Ouest à Saint-Laurent du Maroni ainsi que le stockage des Ordures Ménagères se normalise progressivement. Il reste toutefois de gros efforts à fournir sur les encombrants, notamment le tri selon la nature des produits amenés en décharge et surtout leur valorisation. Des plateformes sont en cours d'études pour mener à bien ces démarches de tri.

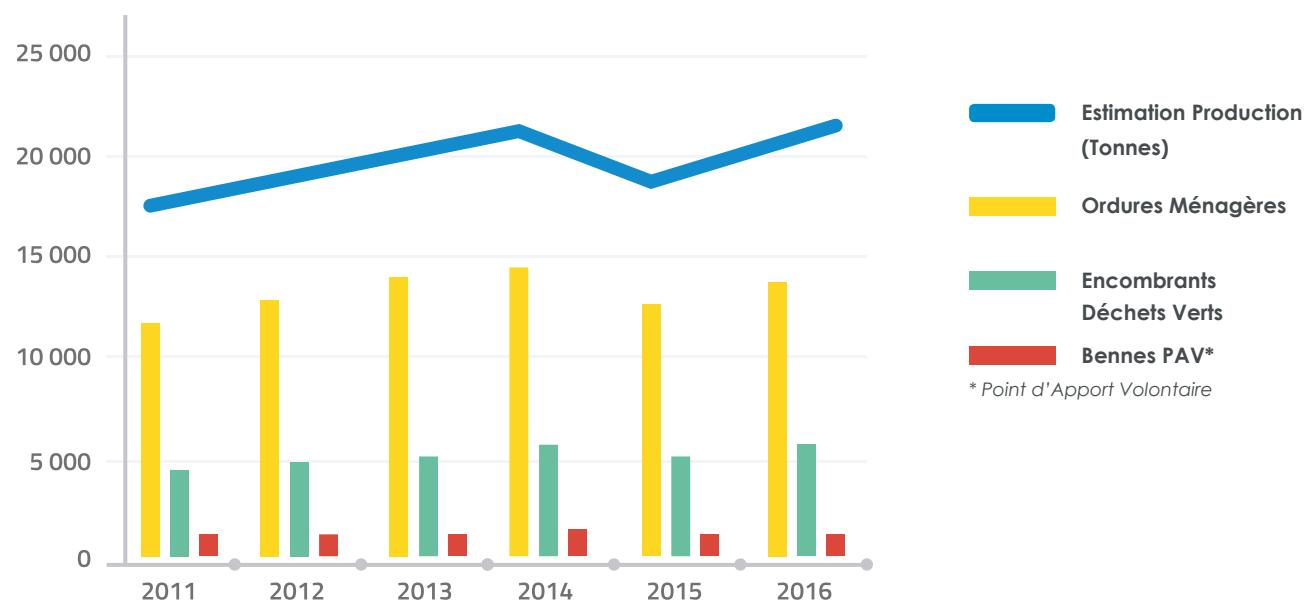
Par ailleurs la déchetterie qui doit ouvrir en 2017 permettra d'offrir aux usagers particuliers des facilités pour le dépôt de leurs déchets avec la possibilité d'y déposer tous les produits prévus au recyclage via les Éco-Organismes en charge des différentes filières.

OM : Ordures ménagères
ENC : Encombrants
DV : Déchets Verts
PAV : Point d'Apport Volontaire
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

COMMUNES	OM	ENC/DV	BENNES PAV	TOTAL (TONNES)	COÛT / TONNE	TGAP 2017
GRAND-SANTI	753	329		1 082	3	13 433
PAPAÏCHTON	874	382		1 257		
MARIPA-SOULA	1 457	637		2 094		
SAÛL	31	14		44		

ISDnD OUEST	APATOU	10 892	4 406	824	16 121	10	161 211
	AWALA-YALIMAPO						
	MANA						
	ST-LAURENT						
TOTAL					20599		174 643

Évolution de la production des déchets ménagers assimilés



Présentation du dispositif de tri sur la place des fêtes à Saint-Laurent du Maroni le 4 novembre 2016.



Eco-Emballages

Après plusieurs exercices de retard, l'année 2016 a vu se concrétiser les réalisations visant au déploiement du tri sélectif sur son territoire. Pour rappel, la CCOG bénéficie du pourvoi qui permet à la collectivité, dans le cadre de ce contrat, de voir l'intégralité des missions techniques, de communication, de traitement, et financières prises en charge.

Afin d'assurer le tri final des déchets d'emballages recueillis dans les colonnes de tri, une unité d'affinage/massification a été construite sur l'ISDnD de l'Ouest à St Laurent. Cette réalisation sera prise en charge à la réception des travaux par la CCOG qui signera, avec le prestataire choisi et rémunéré par Eco-Emballages, un contrat de bail mettant à sa disposition les locaux construits et payés par Éco-Emballages.

L'exploitant Guyanet Environnement s'est engagé auprès d'Éco Emballages pour acquérir et mettre en œuvre le process industriel permettant le tri et la mise en balles des différents déchets d'emballages (Acier/ Aluminium d'une part et plastiques par ailleurs), le verre étant destiné au broyage en vue de la réalisation de sous couches routières.

Le vendredi 4 novembre sur la place des fêtes de Saint-Laurent du Maroni, le Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, Léon BERTRAND et le Président de Éco-Emballages, Philippe-Loïc JACOB, ont procédé à la présentation officielle du dispositif de tri sélectif sur le territoire de la Communauté de Communes. Une cérémonie qui s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités dont Madame Chantal BERTHELOT, députée de la 2^{ème} circonscription de Guyane et de Monsieur Georges PATIENT, sénateur-maire de Mana.

Unité d'affinage et de massification

Cette unité se situe à l'ISDnD à Saint-Laurent du Maroni et a été financée par Eco Emballages à hauteur de 1,1 M€. La CCOG reste le propriétaire de ces installations (hors process d'affinage et massification) qui doivent être mis en service en mars 2017. L'unité doit être opérationnelle courant du premier trimestre 2017 pour une exploitation complète fin du premier semestre 2017. Éco Emballages, en collaboration avec la CCOG et les différentes municipalités, a défini les lieux d'implantation des différents îlots de tri sur le territoire. Ces lieux d'implantation ont fait l'objet d'arrêtés municipaux validant les lieux choisis sur chacune des communes.

Répartition des îlots sur les communes

- Saint-Laurent du Maroni : 53 îlots de 3 colonnes
- Mana – Javouhey : 6 + 2 îlots de 3 colonnes
- Awala-Yalimapo : 4 îlots de 3 colonnes
- Apatou : 9 îlots de 3 colonnes

SOIT UN TOTAL DE 74 ÎLOTS SUR LE LITTORAL ET 5 ÎLOTS SUR LES 3 COMMUNES DU FLEUVE.

Convoyage de matériel vers Saül

La CCOG a convoyé via la piste de Bélizon un tracteur et une remorque destinés à la collecte et à la gestion des déchets sur la commune de Saül. Le convoi se composait d'un tracteur VALTRA 120 CV et d'une remorque agricole avec grue chargée d'un groupe électrogène et de divers matériels destinés à la collecte des déchets. Un premier essai de convoyage début avril 2016 avait été entrepris mais n'avait pu être mené à terme en raison des fortes pluies qui étaient survenues en début de convoyage.

Un nouveau convoyage commun a été réalisé début décembre 2016 avec le transfert vers Saul d'une pelle neuve de type DOOSAN 22 T, équipée de chenilles larges et à laquelle était attelée une remorque. Ce convoyage a duré 12 jours pour une distance d'environ 160 km depuis la Comté à Bélizon en forêt primaire avec franchissement de très nombreux cours d'eau et de zones marécageuses qui ont souvent nécessité la présence de la pelle pour permettre au tracteur et à sa remorque de progresser. Le convoyage était assuré par des chauffeurs/mécaniciens spécialisés dans ce type de mission. Deux agents de la CCOG ont participé à l'opération en aide logistique et opérationnelle.



L'acheminement de matériel vers Saül à partir de Bélizon.

6. Aménagement du Territoire et Développement Rural

DANS LE CADRE DE SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE, LA CCOG INTERVIENT DANS QUATRE CHAMPS D'INTERVENTION : L'ÉLECTRIFICATION RURALE, LE DÉVELOPPEMENT RURAL, LE PÔLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUEST GUYANAIS ET LE PROGRAMME LEADER DIT AUSSI « GAL OUEST ».

6.1 L'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS L'OUEST GUYANAIS

En 2016, la CCOG a poursuivi son programme d'investissement sur l'ensemble du territoire communautaire et plus particulièrement sur les communes de Maripa-Soula, Papaïchton, Grand-Santi et Apatou.

Des études et des travaux de production, de renforcement et d'extension de réseaux ont été effectués sur ces communes. D'autres études complémentaires ont été également réalisées pour finaliser certaines opérations en cours.

L'année 2016 a été marquée par la fin des travaux de construction des cinq centrales de production électrique (photovoltaïque-diesel) destinées à desservir les villages d' Elaé, Cayodé, Taluhen-Twenké, Antecum-pata et pidima, situés au Sud de Maripa-Soula. La mise en service industrielle de ces centrales sera réalisée en 2017, après les ajustements de fonctionnement propre à ce type d'équipement. Ce projet de 11 millions d'euros (5 centrales et 11 km de réseau électrique) a été possible grâce à la participation financière de l'Etat, de l'Union Européenne et d'un accompagnement technique d'EDF, futur gestionnaire des centrales.

Le Plan Pluriannuel de l'Énergie (le PPE)

La CCOG s'est fortement impliquée dans l'élaboration de la PPE, à travers la réalisation de deux documents stratégiques précisant les besoins en énergie électrique pour les communes de l'Ouest, l'un sur les besoins en énergie électriques du bassin du Haut Maroni (Maripa-Soula et Papaïchton), l'autre sur l'ensemble des autres communes de l'Ouest. La CCOG a apporté des contributions écrites à la version provisoire de la PPE et celle soumise à enquête publique.

Elle a demandé à l'Etat et la CTG, co-responsable de son élaboration, que l'alimentation en électricité de l'ensemble des bourgs des communes de l'intérieur de Guyane soit explicitement inscrite comme relevant d'une prérogative de l'Etat et d'EDF. Aussi, à ce titre les communes de l'intérieur ou leurs groupements n'ont pas à intervenir dans la mise en place ou le renforcement des outils de production électrique des bourgs des communes de l'intérieur.

La Communauté de Communes a également souhaité que soit mis en place un nouveau système électrique d'alimentation des communes de Maripa-Soula et de Papaïchton. A défaut d'un engagement fort et rapide sur ce territoire, il y a un risque important de saturation des moyens existants dès 2020, avec une fragilisation du système électrique existant (incapacité à gérer l'imprévu, maintenance lourde, appel de puissance fort).

Par ailleurs, la CCOG a demandé que soit prévue la définition du nouveau système de production électrique de Saül.

Enjeux stratégiques

2016 aurait dû être l'année du transfert de la compétence au futur syndicat d'électrification de Guyane Guyane, cependant, ce transfert n'a pas eu lieu. Il y a donc une nécessité de clarifier la situation avec l'Association des Maires de Guyane, la Collectivité Territoriale de Guyane et les communes de Guyane. A défaut d'une solution, la CCOG devra réfléchir à une stratégie de financement de cette compétence au sein de l'EPCI.

6.2 LE SUIVI DES OPÉRATIONS D'ÉLECTRIFICATION PAR COMMUNE

COMMUNES	OPÉRATIONS	STADE DU PROJET	COÛT DU PROJET	TRAVAUX
MARIPA-SOULA	5 centrales hybrides	Réception en cours	10 500 000 €	100%
MARIPA-SOULA	Renforcement centrale	Réception	895 000 €	100%
APATOU	Construction d'une centrale hybride à Providence	Réception	1 900 000 €	100%
MARIPA-SOULA ET GRAND-SANTI	Renforcement des réseaux	Réception	405 000 €	100%
GRAND-SANTI	Extension du réseau dans les villages Sud	Travaux en cours	1 100 000 €	85%
GRAND-SANTI	Renforcement de la centrale	Travaux en cours	258 000 €	0%
PAPAÏCHTON	Extension du réseau dans le bourg et les villages	Conception réalisée Demande de financement en cours	1 300 000 €	0%
MARIPA-SOULA	Extension du réseau à Wacapou	Conception réalisée Demande de financement en cours	1 300 000 €	0%
APATOU	Extension du réseau dans les villages Nord-Maïman	Travaux en cours	1 540 000 €	0%



7. Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais

LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG) A TRÈS TÔT FAIT LE CHOIX D'ACCOMPAGNER LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DU TERRITOIRE (MFR DE MANA, PEAFOG, LEADER). A PARTIR DE 2004, ELLE S'EST LANCÉE DANS LA CRÉATION D'UN PÔLE AGROALIMENTAIRE SUR LA COMMUNE DE MANA. UNE INITIATIVE CONCLUE EN 2014 PAR L'OUVERTURE DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUEST GUYANAIS (PAOG), CONSTITUÉ D'UN ABATTOIR MULTI ESPÈCES D'UNE CAPACITÉ DE 150 T/AN – LE PLUS PETIT DE FRANCE - ET D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION DES PRODUITS VÉGÉTAUX.

PÔLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUEST GUYANAIS

Avenue Paul Berthelot - PK 27
97 360 MANA

Téléphone: 05 94 34 76 97 / 05 94 27 76 73
Courriel: paog@ouestguyane.fr

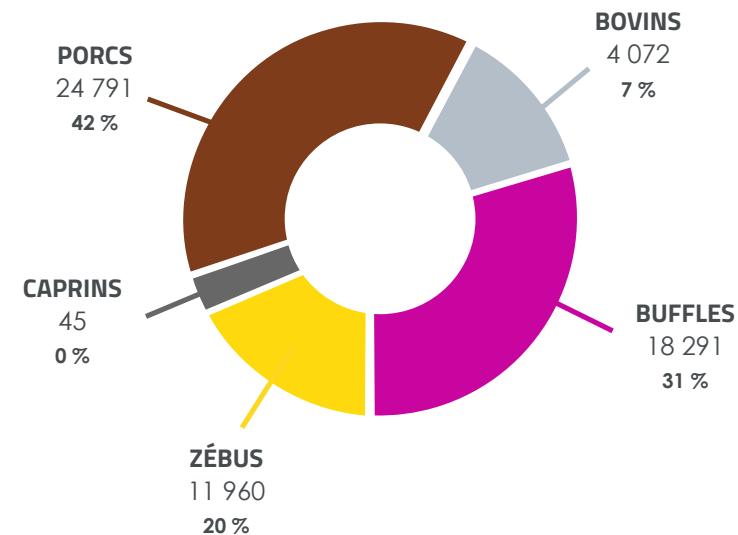
7.1 L'ABATTOIR, UN OUTIL DE MIEUX EN MIEUX MAÎTRISÉ

Ouvert en juillet 2014, l'abattoir a réalisé en 2015, sa première année complète de plein exercice, soit un volume d'abattage de 43 Tonnes, l'équivalent du volume abattu dans la tuerie dérogatoire du ranch Terre Rouge les années précédentes.

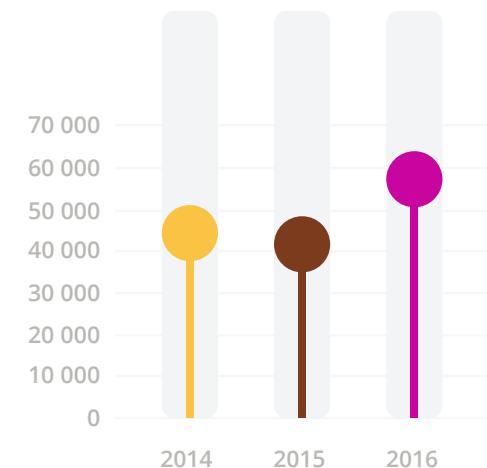
EN 2016, LE VOLUME ABATTU EST DE 59,16 TONNES, SOIT UNE AUGMENTATION DE 38% PAR RAPPORT À 2015.

Répartition des abattages

POIDS DES CARCASSES EN 2016 - PAOG



ÉVOLUTION DES POIDS ABATTUS



De nombreuses procédures et règles ont pu être affinées en 2016 : plan de maîtrise de la protection animale, dossier de sécurité, DUERP, plan HACCP, etc. qui garantissent la sécurité des opérateurs et la santé des consommateurs.

En 2016, 19,93 tonnes de viandes ont aussi pu être livrées. Une livraison hebdomadaire de carcasses de porcs-charcutiers est notamment réalisée au Super U de Saint-Laurent du Maroni pour le compte de la coopérative YANACOOOP.

7.2 DE L'ATELIER RELAIS AU DISPOSITIF D'APPUI A LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE

L'atelier de transformation a été pensé comme un outil relais à destination des transformateurs pour concrétiser leurs projets et développer une véritable filière d'agro-transformation, avec une production répondant aux exigences qualitatives et sanitaires d'une clientèle en expansion.

Après des débuts difficiles liés à un environnement socio-économique défavorable, le PAOG re-déploie son offre technique afin d'assurer son rôle de maillon structurant pour la filière agro-transformation.

Ainsi, en 2016 le Pôle Agroalimentaire a développé une action plus large sur l'agro-transformation en intégrant des missions de structuration de la filière et de renforcement de ses acteurs à travers la mise en œuvre progressive du « Dispositif d'Appui à la Filière Agro-Transformation de l'Ouest Guyanais » sous le financement LEADER et la création d'un poste d'animateur filière.

Le PAOG a organisé sept formations sur l'année 2016, dont quatre sessions en Hygiène et Sécurité Alimentaire, formation de base à tout projet de transformation ou de restauration. Au total, **49 personnes** ont assisté à au moins une de ces formations (70 participants au total).

L'atelier a développé un accompagnement technique sur les procédés de transformation. En 2016, **7 transformateurs** ont été ainsi appuyés au cours d'une ou plusieurs séances selon les besoins. Au travers d'**actions de sensibilisation touchant un plus large public**, **36 personnes** supplémentaires ont été accueillies et initiées au PAOG.

L'atelier a également développé un volet de recherche et développement dans le but de créer de nouveaux produits et procédés ou d'améliorer des procédés existants, notamment traditionnels. Ainsi, **7 séries d'essais** ont été réalisées dans le courant de l'année écoulée tels que des fruits confits à base de papaye, des pâtes de fruits à base de cupuaçu, oseilles pays et des sorbets à partir de pastèques



7.3 VERS UNE OFFRE TECHNIQUE PLUS ÉTOFFÉE EN 2017

Un programme plus large de soutien à la filière transformation Agroalimentaire

L'enjeu pour le dispositif d'appui à la filière agro-transformation est de proposer un accompagnement complet pour les porteurs de projet : de l'idée au produit, du projet à la création d'activité, tout en développant l'outil « Atelier » et en structurant les acteurs de la filière.

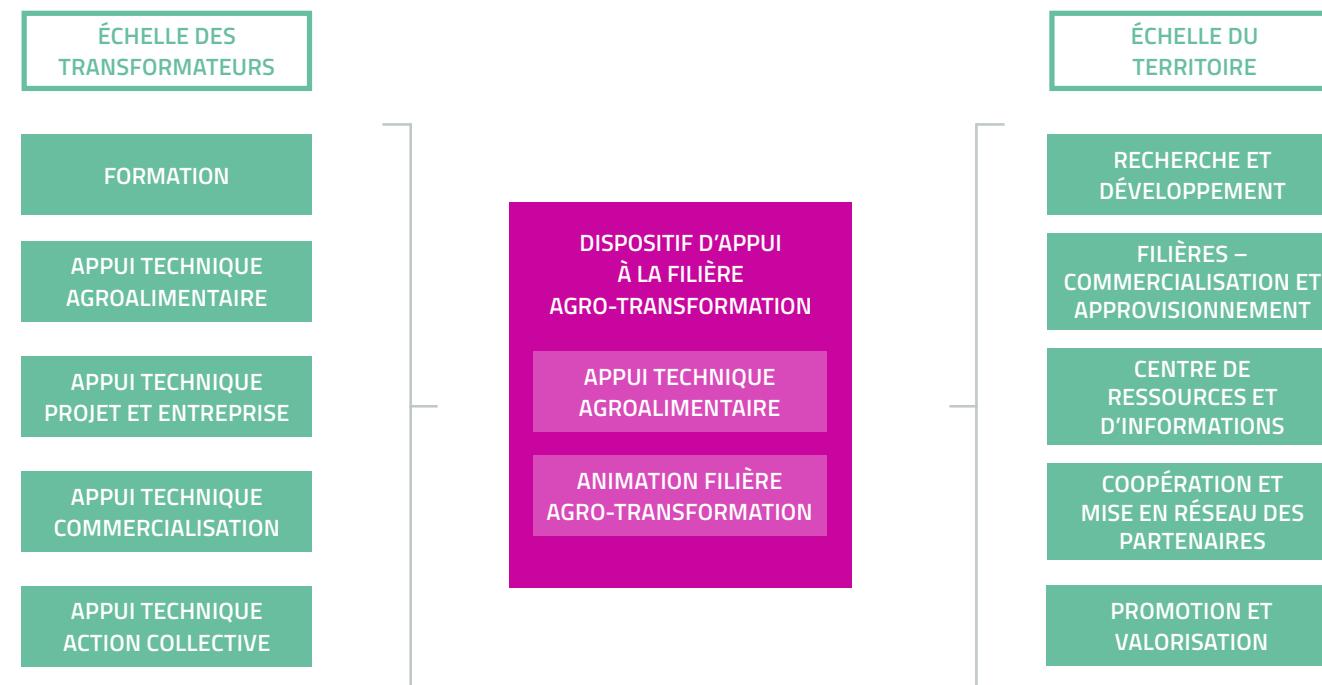


Figure 1: schématisation du dispositif d'appui à la filière Agro-Transformation dans l'Ouest Guyanais

Le PAOG soutient effectivement les démarches collectives liées à la commercialisation (marché de l'OAT, packaging, etc.) et à l'approvisionnement (commandes groupées de contenants).

7.4 LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PAOG

Le développement des capacités techniques et de l'offre de prestation de l'atelier

Afin d'élaborer et de proposer des prestations en transformation adaptées au territoire, il convient de **compléter les lignes de production présentes dans l'atelier et de mettre de nouvelles en œuvre**. En parallèle, les modes de fonctionnement et de gestion de l'outil seront également à finaliser au cours de l'année.

Le développement de l'offre technique passe aussi par **la création d'un catalogue de produits, procédés et prestations**. En lien avec le programme de recherche et développement du dispositif d'appui à la filière, il s'agit de développer une gamme de produits, de recettes, de procédés destinés aux porteurs de projets et aux actions de démonstration.

Un volume d'abattage plus important et une diversification des activités dans la filière viande

Grâce à des efforts constants dans la sensibilisation des éleveurs, dans l'acquisition progressive d'une meilleure connaissance du marché ou encore dans l'appui à la structuration de la filière, **une augmentation des volumes d'abattage et de livraison est possible en 2017, de l'ordre de 20 à 30%**. Cette augmentation sera d'autant plus forte que les autorités feront preuve de fermeté à l'égard des abattages illégaux.

Des demandes de **diversification des types d'abattage** émergent : bio et rituels (halal, hmong). Certains pourraient être réalisés moyennant des investissements modérés. Ils permettraient de développer l'activité tout en répondant aux besoins spécifiques des populations du territoire.

Enfin, **la mise en route d'un atelier de découpe et de conditionnement des viandes** est attendue par les professionnels en 2017. Dans l'attente de la construction (éventuelle) d'un nouveau bâtiment, et afin de tester cette nouvelle activité dans l'Ouest Guyanais, la CCOG a proposé d'aménager certains espaces de l'atelier de transformation des végétaux pour accueillir cette activité.

Vendredi 2 décembre 2016, le PAOG a été inauguré. Près de 200 personnes sont venues découvrir l'abattoir et l'atelier de transformation. Par ailleurs, les invités ont pu visiter les locaux et déguster les produits transformés sur le site.



Léon BERTRAND, Président de la CCOG, officialise l'inauguration du PAOG en accueillant le Maire de Mana, Georges PATIENT.



Les invités dégustent les produits locaux du territoire de l'Ouest.



Samuel ASSEMAT, Responsable du PAOG présente son équipe aux invités.



Rafaël SAHIT, agent du PAOG fait visiter l'atelier de transformation aux participants.



8. Programme Leader

L'ANNÉE 2016 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA PRÉSENTATION ET LA VALIDATION DE LA CANDIDATURE LEADER POUR LE PROGRAMME 2014-2020, PUIS LE DÉMARRAGE DE CE PROGRAMME ET LA MISE EN PLACE DU GROUPE D' ACTIONS LOCALES (GAL) NORD-OUEST GUYANE.

La CCOG a présenté sa candidature au comité technique LEADER de la CTG en janvier 2016. Après quelques ajustements, la candidature a été retenue et validée par le comité de sélection de la CTG le 20 juin 2016.

Durant la phase de conventionnement, de septembre à décembre 2016, et en attendant sa validation définitive, en vue de la signature de la convention entre la CCOG, le GAL, la CTG et l'ASP, l'équipe d'animation a valorisé ce temps pour organiser le fonctionnement du nouveau GAL Nord-Ouest Guyane.

L'objectif principal a été de présenter et communiquer sur ce nouveau programme LEADER auprès des nouveaux membres du GAL, des porteurs de projets, des acteurs du territoire et partenaires.

L'objectif était de faire des membres du GAL les ambassadeurs du programme LEADER sur notre territoire. Dans ce but, un travail de communication en priorité envers les membres du GAL (qui seront relais à leur tour) a été mené afin, d'une part de communiquer sur les grands axes du programme, sur leur rôle et responsabilités au sein du comité de programmation et d'autre part d'insister sur l'aide technique, l'accompagnement, dont bénéficie le porteur de projet tout au long de la vie du dossier. Trois réunions ont été ainsi menées auprès des membres du GAL, en mars, septembre et décembre 2016.

8.1 L'EXPOSITION ITINERANTE « BILAN DU PROGRAMME 2007-2013 »

Le GAL du Nord-Ouest a souhaité valoriser les 95 projets financés durant ce programme LEADER 2007-2013, sur le territoire du nord-ouest, il a ainsi réalisé une exposition photographique qui retrace et présente ces projets. Cette exposition a été conçue pour être diffusée sur les 5 communes du GAL (Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana et Saint-Laurent du Maroni).

L'objectif était non seulement de présenter au public et porteurs de projets le bilan du programme 2007-2013 mais également de mobiliser les futurs porteurs de projets pour le programme 2014-2020. L'équipe d'animation du GAL a donc été mobilisée pendant la durée de l'exposition sur les 5 communes pour rencontrer les porteurs de projets privés (associatifs et/ou entreprises), publics (les mairies, les autres collectivités).

L'exposition a été présentée en avant-première à Grand Santi début avril 2016 et inaugurée à Awala-Yalimapo le 3 juin 2016. Cette inauguration a permis de réunir de nombreux acteurs du territoire (porteurs de projets, élus communautaires, élus communaux, membres du GAL et partenaires).

Elle a ensuite été présentée à Apatou en juillet, puis à Saint Laurent du Maroni en août.



M. le Sous-Préfet, Claude VO DINH et M. Bernard BRIEU inaugurent l'ouverture de l'exposition Programme LEADER du 6 au 10 juin 2016 à Awala-Yalimapo dans la salle polyvalente de la Mairie.



Les agro-transformateurs de l'ouest proposent leurs produits lors de l'exposition Programme LEADER à Awala-Yalimapo.



Présentation de l'exposition par Alain THOMY animateur, aux invités du séminaire CCOG à Papaïchton en avril 2016

8.2 L'INFORMATION AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Durant toute la phase de conventionnement, l'équipe du GAL a présenté le programme aux acteurs du territoire et rencontré les futurs porteurs de projet.

Différentes réunions ont ainsi été proposées de septembre à décembre 2016 sur les 5 communes du GAL.

- **Des présentations officielles du nouveau Programme LEADER Nord-Ouest** ont été faites devant les élus des 5 communes lors des conseils municipaux ou des réunions entre élus.
- **Des réunions, plus techniques pour les agents communaux** concernés par le Programme LEADER. Ces réunions permettaient de bien les tenir au courant des thématiques éligibles, de la procédure à respecter pour l'instruction des projets, le bon suivi et les versements des subventions et surtout le dispositif de contrôle européen mis en place.
- **Des réunions auprès des acteurs des communes** (associations, porteurs de projets) pour les sensibiliser à la démarche LEADER et leur présenter l'accompagnement et l'aide financière du Programme LEADER sur leur projet. Ces réunions ont permis de mobiliser de nombreux acteurs.
- **Des rencontres individuelles avec les porteurs de projet**

Un travail de proximité est également mené par l'équipe pour rencontrer de manière individuelle des porteurs de projet. Ces rencontres permettent d'élaborer les premiers dossiers de demande de subvention. L'équipe a ainsi rencontré plus de 100 acteurs du territoire, élus, associations, entrepreneurs. Fin 2016, ce sont plus de 20 porteurs de projets qui sont prêts à s'engager dans cette nouvelle programmation LEADER.

8.3 LE PLAN DE COMMUNICATION

Les actions de communication durant le programme LEADER 2007-2013 ont été réalisées de façon très ponctuelles, sans régularité. Le bilan de la programmation a confirmé la faiblesse en matière de communication, ceci a permis de rectifier légèrement le tir par la réalisation en fin de programme d'une exposition présentant les 95 projets financés par le LEADER.

Fort de cette expérience, et avant le démarrage officiel du nouveau programme, l'équipe d'animation a proposé un plan de communication. Ce plan correspond à la période de lancement du programme. Il est souhaitable qu'il soit revu pour une réactualisation éventuelle ou remplacé à mi-parcours ainsi qu'en amorce de phase de clôture de programme.

Pour plus d'information, contactez Marion RODET au 06 94 98 18 90 ou par courriel marion.rodet@ouestguyane.fr

DIVERS SUPPORTS DE COMMUNICATION ONT ÉTÉ MIS EN PLACE EN 2016 (AFFICHES, FLYERS, DÉPLIANTS, ETC.)



Un site internet a également été créé pour le Gal Ouest www.leader-nordouestguyane.fr

9. Moments Forts

1^{er} juillet 2016, la CCOG inaugure sa nouvelle identité graphique

Plus de 200 invités ont assisté à cet événement au siège de la CCOG à Mana, où de nombreuses personnalités politiques ont pris la parole dont Mme la députée de la 2^{ème} circonscription, Chantal BERTHELOT, Mr le maire-sénateur, Georges PATIENT, Mr le sous-préfet, Claude VO DINH, Mme la maire de Cayenne, Marie-Laure PHINERA-HORTH. Le Président de la CCOG, Mr Léon BERTRAND, a prononcé un discours dynamique sur les enjeux à relever dans l'Ouest Guyanais.

Mr Jules DEIE, Président de la Commission Information-Communication, a ensuite présenté la nouvelle identité visuelle, et la signification des différents éléments. La manifestation s'est poursuivie entre danses traditionnelles de l'Ouest Guyane et présentation des diverses activités de la CCOG. Les invités ont pu par la suite déguster de nombreux mets typiques de l'Ouest venant des amérindiens, des bushinengués, des créoles et des hmongs.



Un territoire, des projets, un avenir

Riche de symboles et permettant à tous les habitants de s'y reconnaître, Ouest Guyane devient alors un territoire à part entière.

Cette nouvelle identité s'est construite à partir de la lettre O comme Ouest. Le cercle représentant le tambour, élément culturel et traditionnel commun à tous, symbolise également la bâté qui en son cœur retient l'or, richesse de notre pays.

Cette forme circulaire incarne l'union des 8 communes.

Le pluralisme culturel de l'Ouest est représenté par un amalgame des codes graphiques inspiré des traditions culturelles de notre territoire.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Le séminaire de Grand-Santi : « Perspectives et planification des compétences futures de la CCOG »



Du 6 au 9 avril 2016, la commune de Grand-Santi a accueilli le premier séminaire de la CCOG de l'année 2016. Un séminaire dont l'objectif s'inscrit dans la connaissance et la formation des élus communautaires à l'approche territoriale liées à l'aménagement et au développement des territoires communaux isolés et enclavés au regard des nouvelles compétences de la CCOG.



Les participants au séminaire de Grand-Santi à l'exposition LEADER et en visite au hangar de stockage de matériel du Service Environnement.

Un séminaire organisé autour de trois pôles d'intervention. D'abord un accueil et une présentation de la commune par l'équipe municipale, puis une visite de terrain des équipements et infrastructures réalisés par la CCOG sur le territoire communal. Une seconde partie consacrée aux thématiques liées au transfert des compétences dans le cadre de la loi NOTRe, la mutualisation, la présentation du programme pluriannuel de l'énergie (PPE), et la question de la coopération transfrontalière avec le Suriname.

Enfin, la présentation de l'exposition bilan du programme LEADER et une rencontre avec la population locale.

Une quarantaine de participants dont 17 sur 31 élus communautaires ont répondu à l'invitation de la CCOG. Quatre intervenants et une équipe administrative de 19 agents étaient présents pour assurer l'organisation et la logistique du séminaire. Quatre journalistes de la presse et télévision locale ont couvert l'événement. Un séminaire marqué toutefois par une manifestation de protestation des habitants du village proche du bourg principal qui ont bloqué la mairie où se tenait le séminaire pour absence d'électrification dans leur village. Après rencontres et discussions avec le Président de la CCOG, le collectif des usagers et la CCOG ont convenu d'un protocole d'accord qui a été présenté et validé par le Conseil Communautaire réuni sur place. Enfin, en clôture, le séminaire a été agrémenté par une soirée culturelle.

Le séminaire de Papaïchton : « Mise en oeuvre de la loi NOTRe dans la nouvelle organisation de la CCOG »

Du 28 au 1^{er} octobre 2016, la commune de Papaïchton a accueilli le deuxième séminaire de la CCOG. Lors de la première journée, les participants au séminaire ont abordé les principaux thèmes suivants : la refonte et la mise en conformité des statuts de la CCOG au regard de la loi NOTRe par maître CATOL, les enjeux relatifs à l'évaluation des charges transférées à la CCOG et les incidences de la loi NOTRe par le Cabinet KPMG, la loi NOTRe et la compétence tourisme par le cabinet François Tourisme consultant.

Puis, le service environnement de la CCOG a effectué la présentation de la situation de la gestion des déchets ménagers sur les communes de l'Ouest, la mise en œuvre de la Société Publique Locale (SPL) et le projet de mise en place d'Eco-ambassadeurs. L'après-midi a été consacrée à une présentation de la loi biodiversité par la députée Chantale BERTHELOT et par la signature d'une convention de partenariat entre la CCOG et le Parc Amazonien de Guyane.

Au cours de la deuxième journée, l'étude stratégique des besoins énergétiques des communes de Maripa-Soula et Papaïchton par le cabinet INGEKO, la présentation du site internet « Ouest Guyane » par Galwebdesign et une présentation de l'action « Initiative Guyane Ouest » (IOG) ont été les principaux sujets traités. Enfin, une présentation de l'exposition-bilan du programme LEADER en association avec le Groupe d'Action Locale Sud a été faite aux élus et à la population locale. Une cinquantaine de participants ont répondu présents dont un vingtaine d'élus et une équipe administrative en charge de l'organisation et de la logistique. Seule la presse écrite a répondu à l'invitation du président de la CCOG. Après deux jours intenses, les séminaristes ont assisté à une soirée culturelle et culinaire autour de quelques danses traditionnelles du fleuve et un dîner dansant dans la salle délibération de la Mairie de Papaïchton.



Les élus et invités au séminaire assistent à des conférences et expositions à la Mairie de Papaïchton.



Le Président de la CCOG, Léon BERTRAND et le Maire de Papaïchton, Jules DEIE en visite terrain dans sa commune.

27 JANVIER
Visite du Préfet de Guyane à la CCOG
 Siège CCOG, Mana



Participants : 15 personnes

6 AU 9 AVRIL
3^{ème} Séminaire CCOG
 Grand-Santi



Participants : 45 personnes
 La population de Grand-Santi est venue manifester lors de ce séminaire sur les besoins en électricité.

17 AU 21 AOÛT
Participation au Festival sur les traces du marronnage
 Apatou



20 AU 29 AOÛT
Tour de Guyane (Cyclisme)
 Guyane



La caravane CCOG

27 AVRIL
Réunion sur les contrats de destination et de développement
 Siège CCOG, Mana



Participants : 20 personnes

12 MAI
Schéma de Développement économique
 Siège CCOG, Mana



Participants : 20 personnes

MI-JUIN À DÉBUT JUILLET 2016
Campagne de communication sur la nouvelle identité visuelle
 Guyane



Supports : Spots Cinéma, TV, Presse Guyanag, France Guyane

19 AOÛT
Rencontre avec les socio-professionnels
 Hotel Amazonia à Saint-Laurent



Participants : 40 personnes

SEPTEMBRE 2016
Lancement de la Newsletter CCOG et de la page Facebook Ouest Guyane
 Guyane



28 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE
4^{ème} Séminaire CCOG
 Papaïchton



Participants : 50 personnes

4 OCTOBRE

Inauguration du Ti-Douri
Port de l'Ouest à Saint-Laurent
du Maroni



Participants : 40 personnes

20 ET 21 OCTOBRE

**Délégation CCOG en visite
au Suriname**
Paramaribo



Participants : 30 personnes
Visite d'une entreprise de tri déchets
et de l'Ambassade de France au Suriname

2 DÉCEMBRE

**Inauguration du Pôle Agroalimentaire
de l'Ouest Guyanais PAOG**
PAOG - Mana



Participants : 200 personnes
Mise en place de panneaux
signalétiques au PAOG.

21 ET 22 DÉCEMBRE

**Signature des conventions de
partenariat avec le Port de Paramaribo**
Suriname, Paramaribo



Participants : 40 personnes

1^{ER} NOVEMBRE

Lancement du nouveau site Internet
www.ouestguyane.fr
Siège CCOG, Mana



4 NOVEMBRE

Présentation du Dispositif de tri
Saint-Laurent du Maroni



Participants : 40 personnes

30 NOVEMBRE

**1^{er} village de l'Economie
Sociale et Solidaire (ESS)**
Saint-Laurent du Maroni - CAIT



Participants : 70 personnes
(exposants, CCOG, invités etc.)

24 AU 28 DÉCEMBRE

**Campagne de sensibilisation –
Interdiction usage sac plastique**
Marché de Saint-Laurent du Maroni



Chambre d'Agriculture + CCOG
Distribution de centaines de sacs
cartonnés et de 500 affiches plastifiées

27 DÉCEMBRE

**Participation de la CCOG à l'ouverture
de la fête du Nouvel an Hmong**
Javouhey – Commune de Mana



Invités : 500 personnes



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

2, rue Bruno AUBERT
Z.A. Gaston CESAIRE - BP 26
97360 MANA
Téléphone: 0594 34 34 94
Télécopie: 0594 34 83 37
info@ouestguyane.fr
 Ouest Guyane

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

www.ouestguyane.fr